

## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Séance du : 18 mai 2020  
(en visioconférence)

**N° : 1778**

### **Modification de l'article 1 des statuts de l'ARPE- ARB**

Membres présents (en visioconférence) : Mireille Benedetti (CR), Béatrice Aliphath (CR), Chantal Eyméoud (CR), Maud Fontenoy (CR), Jean-François Luc (CR), Christian Mounier (CD 84)

Excusés : Anne Claudius-Petit (CR), Didier Réault (CD 13)

Participaient également (en visioconférence) : Jean-Philippe Chauvin (CA Grand Avignon), Céline Hayot, Valérie Raimondino, Philippe Vitel, Andrée Alziari-Nègre, Arnaud Mocquais de Blanville (CR), Guy Parrat (CESER), Philippe Pierron (AdE), Carole Toutain (CD84), Jean-François Richon (AMPM), Stéphanie Puteri, Audrey Michel, Sandrine Halbedel, Audrey Glorian, Sylvie Toubas (ARPE-ARB), Aurélie Ruffinati, Stéphanie Garrido (représentants du personnel ARPE-ARB)

Membres titulaires : 9      Membres présents (en visioconférence) : 6

- Vu** La révision des statuts de l'ARPE-ARB de mars 2019, validée par la Préfecture, donnant la possibilité aux intercommunalités de rentrer comme membre plénier dans le syndicat mixte ;
- Vu** La délibération du 17 décembre 2019 de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon, actant son souhait de devenir membre plénier du syndicat mixte de l'ARPE-ARB ;
- Vu** La délibération N° 763 du 19 février 2020 de l'ARPE-ARB acceptant l'entrée de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon comme membre plénier du syndicat mixte ;
- Considérant** Qu'il est nécessaire pour valider administrativement l'adhésion de la Communauté d'agglomération du Grand Avignon en tant que membre plénier, que l'ARPE-ARB modifie l'article 1 de ses statuts ;
- Considérant** Le projet de modification de l'article 1 des statuts de l'ARPE-ARB ;
- Ouï** L'exposé de la Présidente de l'ARPE-ARB ;

### Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide

- d'autoriser la Présidente à modifier l'article 1 des statuts pour intégrer la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon comme membre plénier du syndicat mixte et faire valider cette modification par arrêté préfectoral.

Fait et délibéré à Marseille, le 18 mai 2020



Pour copie conforme,  
La Présidente,  
Mireille BENEDETTI